

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS : OÙ EN EST-ON ?

**LA FSU organise un stage régional de formation syndicale
MARDI 10 NOVEMBRE 2009 à partir de 9H00, AMIENS,
UNIVERSITÉ, UFR DE SCIENCES, QUARTIER ST LEU**

ATTENTION ! Pour participer à ce stage, il faut impérativement faire une demande manuscrite auprès de votre supérieur hiérarchique au moins un mois avant c'est-à-dire avant le 10 octobre 09

- recopier de manière manuscrite le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN, avant le 10 octobre pour transmission par la voie hiérarchique à l'autorité administrative ;

- s'inscrire auprès de la FSU Oise au 03 44 05 02 20 ou 09 52 91 01 60 ou 06 28 13 29 74 ou sur fsu60@fsu.fr

Rappels :

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;

- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. En cas de refus, nous contacter à la section;

- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE **(À reproduire à la main et à adresser un mois à l'avance par la voie hiérarchique)**

NOM..... Prénom..... Grade et fonction Établissement ou école.....

A - Madame le Recteur S/C du chef de service (2nd degré)

- Monsieur l'Inspecteur d'Académie S/C de l'IEN (1^{er} degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 10 novembre 2009 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à AMIENS.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Madame le Recteur (ou Monsieur l'Inspecteur d'Académie) ...

A..... Le..... Signature »

(1) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

Le point de vue du SNEP-FSU Oise sur la rentrée

Bien que concerné par les grands dossiers politiques et sociétaux de la rentrée (nous pensons par exemple à la menace du recul de l'âge de la retraite – prof de gym à 67 ans, bonjour les dégâts y compris pour la sécu), nous ne nous centrerons que sur 2 points : celui des recrutements, celui des équipements. Depuis 3 ans, le nombre d'enseignants d'EPS dans l'Académie a diminué de 100 (environ 40 pour l'Oise). Dès le mois de septembre le rectorat va être obligé de recruter des vacataires ou contractuels pour assurer les remplacements....et le ministère continue de parler de surnombre en EPS !!! Et bien sûr comme toutes les disciplines, nous sommes confrontés à une augmentation du nombre d'heures supplémentaires. « Travailler plus pour gagner plus » !!!

Dans une enquête rapide que nous venons d'effectuer auprès de quasiment tous les établissements de l'Oise, la question d'un manque d'équipements sportifs à usage scolaire reste posée (même s'il y a des progrès ici ou là).

En guise de conclusion provisoire, malgré « la crise » et la volonté gouvernementale de casse du service public, nous faisons quand même le constat que les luttes paient toujours. Dans notre propre champ de responsabilité, grâce à l'action du SNEP avec la profession, nous avons obtenu : la réouverture du CAPEPS interne, la rallonge de la subvention UNSS, le maintien des 5 épreuves au CAPEPS, les 3h en 1^{ère} et terminale Bac pro, l'augmentation du ratio hors classe, la transformation d'HS et de BMP en postes.

Pour le bureau départemental du **SNEP-FSU**, Thierry Patinet